

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.

RÉDACTION
76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

VILLE DE LYON			PRIX DE L'ABONNEMENT			
Ville de Lyon...	Trois mois	10 fr.	Six mois	20 fr.	Un an	40 fr.
Département du Rhône		11 fr.		22 fr.		44 fr.
Département limitrophes		12 fr.		23 fr.		46 fr.
Autres départements		13 fr.		25 fr.		48 fr.

Pour l'étranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS
partant des 1^{er} et 16
de chaque mois.

Gérant :
C. GUICHARD
Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre de G. G.

Lyon, le 12 Octobre

On n'en est plus à s'étonner de l'excès d'andance ou du manque absolu de sincérité qui distinguent le parti bonapartiste. Nous l'avons vu, tour à tour, rechercher l'appui des pires adversaires de la révolution, et le lendemain se réclamer des principes de 89, caresser le droit divin et affirmer le droit populaire, droit divin et droit, dont il a condescendu à l'Europe, dont il est devenu la risée, le spectacle affligeant de ses palinodies et de ses convoitises.

Toujours prêts à trahir l'eau pour y repêcher le pouvoir, d'où ils se sont laissés tomber misérablement plutôt qu'ils n'ont été précipités, les coryphées de l'impérialisme semblent avoir repris confiance, et l'agitation provoquée dans leur pays par les manœuvres des royalistes leur a paru bonne à exploiter au profit de leurs détestables ambitions.

Après la lettre du comte de Chambord, après le manifeste de M. Thiers, nous avons donc à signaler aujourd'hui à nos lecteurs l'apparition d'un manifeste de M. Rouher, sous forme d'une lettre à M. le baron Eschassériaux, président de la réunion de l'Appel au Peuple.

Ce document affecte une forme plus sérieuse que l'épître, déjà oubliée, du prince Jérôme à M. Portalis, et il faut y voir le programme des impérialistes purs, c'est-à-dire de ceux qui puisent leurs inspirations à Chislehurst.

Rien de bien neuf d'ailleurs dans le langage que tient l'ex-empereur ministre de Napoléon III, si ce n'est la façon très-belle dont il rompt avec le parti légitimiste et fonde compagnie à la coalition du 21 mai. En proposant au président de la réunion de l'Appel au Peuple de convoquer tous ses adhérents pour le 15 octobre, M. Rouher ajoute, en effet, ces quelques mots très-significatifs : « Nous aurons à délibérer sur les projets de restauration monarchique élaborés par nos adversaires. » M. le colonel Stoffel, dans une lettre qu'on lira plus loin, était déjà montré d'une « indépendance de cœur » assez remarquable, à l'égard des légitimistes qui avaient appuyé sa candidature, c'est maintenant l'apologiste de la « grande pensée du régime », l'inventeur des « trois tronçons » qui brûlent ses vaisseaux en se séparant avec éclat de ses alliés d'un jour. L'impérialisme ne protège pas encore le parti des ducs, suivant le mot cruel de M. Thiers ; mais il cesse d'accepter des conditions ; il parle en maître, et se flatte d'exercer — en novembre comme en mai — une influence décisive sur la solution.

Nous n'entrerons pas dans l'examen détaillé du programme politique que développe M. Rouher. Ce programme est tout entier dans un seul mot : l'appel au peuple, et les souvenirs que réveille le mot de déceptions et de déceptions lamentables pour qu'il soit possible de prendre au sérieux cette revendication éhontée.

Quant aux arguments au moyen desquels M. Rouher combat les projets de restauration monarchique, il est à peine besoin d'observer qu'ils peuvent également s'appliquer au cas spécial de l'empire.

« La monarchie, écrit M. Rouher, la monarchie, dont on rêve la restauration, le mirage des programmes libéraux n'y peut rien — est la négation manifeste de la démocratie. Elle

en combat les aspirations par des tendances opposées, et s'attaque à son dogme sacré, la souveraineté nationale. » Et ailleurs : « En comprimant les idées d'un peuple, sous le prétexte de réfréner ses passions, on sème les alarmes, et on prépare les plus terribles explosions. »

A peine y a-t-il quelques mots à changer dans ces lignes pour démontrer, non moins fortement, les justes griefs du pays contre le régime impérial, et n'est-ce pas à bon droit qu'on peut répondre à M. Rouher : « Le césarisme est la négation manifeste de la démocratie. Elle en combat les aspirations par ses tendances autoritaires, et fausse son dogme sacré, la souveraineté nationale... Et c'est le second empire qui oserait reprocher aux autres régimes de « comprimer les idées, de semer les alarmes, de préparer de terribles explosions », lui qui n'a vécu que par la compression des idées le déchaînement des plus mauvaises passions, lui qui a sombré dans l'épouvantable désastre de Sedan !

C'est à n'y pas croire.

Et quand l'ex-vice-empereur parle de faire appel à la volonté directe de la nation, quand il reproche aux forts — républicains ou royalistes, dit-il, — de se refuser à l'arbitrage du souverain, il manque à la vérité et à la justice, en faisant ici une confusion volontaire. La cause des républicains a toujours été aussi distincte de celle des royalistes que de celle des impérialistes.

Pour nous, qui n'admettons d'autre « souverain » que la nation, nous sommes prêts à nous incliner devant sa volonté, mais à la condition qu'on la consulte honnêtement — c'est-à-dire par des élections générales, et non au moyen des expédients plébiscitaires de l'empire, également et irrévoquablement condamnés par la morale et l'expérience des faits.

Nous comprenons l'anxiété du bonapartisme ; une importante partie va se jouer prochainement, et il sent que l'opinion est fixée sur ses habiletés de joueur.

INFORMATIONS POLITIQUES

Il résulte des renseignements parlementaires de l'opinion nationale que le désarroi va croissant dans le camp de la fusion. Les ministres les plus influents du gouvernement surtout seraient désormais convaincus de l'inanité de l'entreprise du 5 août.

Toutefois, un dernier effort doit être tenté avant de renoncer à toute espérance.

Le parti républicain a lieu de reprendre confiance ; ses chefs ne perdent cependant pas de vue la secrète activité qui continue à régner chez les royalistes.

Quelques renseignements de l'Ordre sur la fusion :

« C'est à tort qu'on a annoncé que quelques-uns des membres du fameux comité d'élites étaient partis pour se rendre sur un point voisin de notre frontière (quel ? personne ne le pouvait préciser, car aujourd'hui tout se fait mystérieusement) auprès de M. le comte de Chambord. »

« De toute manière, ils doivent être revenus à Paris avant le 20, époque fixée pour la séance générale de tous les groupes fusionnistes, et dans laquelle l'ultimatum de M. le comte de Chambord sera communiqué à la réunion. »

« On assure que M. le comte de Chambord a exprimé le désir d'être mis en possession d'une liste nominative des députés qui s'engagent à l'appeler au trône — sans condi-

tions, » et que, jusqu'à présent, le nombre des noms portés sur cette liste ne dépasse pas 160.

« Il aurait été décidé, parmi les futurs restaurateurs, que quels que fussent les autres choix pour les différents portefeuilles, le titulaire du ministère des cultes sera un évêque. Mais il n'a nullement été question de M. Dupanloup, dont le gallicanisme n'est un mystère pour personne. »

M. Albert Grévy, député du Doubs, vient d'adresser à M. le président du comice agricole du canton de Baume-les-Dames une lettre dans laquelle il le remercie de l'invitation qui lui a été adressée.

Cette lettre se termine ainsi :

« Député républicain, j'aurai bientôt, et dans une circonstance solennelle, à défendre leurs intérêts civils et politiques. C'est, en effet, pour le peuple des campagnes qu'est principalement à redouter la victoire des royalistes. Bien-être, possession du sol, égalité civile, droits politiques, c'est à la Révolution que le paysan français doit tout, et c'est d'une contre-révolution que la France démocratique est aujourd'hui menacée. »

« Les habiles ont beau protester, personne ne s'y trompera dans nos campagnes. Pour elles, — qu'il cache ou non le drapeau blanc, — Henri V, c'est Charles X, c'est la restauration, c'est l'ancien régime. Et moi, j'ajoute : ce sera fatalement, à courte échéance, une nouvelle et terrible révolution. »

« Mais, sur toutes ces questions brûlantes, et sur l'usage que j'entends faire du mandat qu'ils m'ont confié, je dois à mes concitoyens une déclaration publique ; j'espère pouvoir la leur porter au premier jour. »

Veillez agréer, etc.

« Albert Grévy. »

La campagne électorale qui doit se dénouer aujourd'hui semble prendre, au dernier moment, un peu plus d'animation. On constate comme une sorte de réveil après une léthargie, mais c'est un réveil bien voisin encore de l'engourdissement.

Nous avons aujourd'hui une nouvelle lettre de M. Faure-Belton, candidat du comité électoral conservateur de la Loire, et une réponse de M. Gillois — dans la Nievre — à M. Turigny.

Ces deux lettres ne jetteront pas plus de lumière sur les vues politiques ultérieures de leurs auteurs, quant à la solution de l'inconnue gouvernementale qui absorbe l'attention du pays. Toujours la même ambiguïté, le même vague.

La Gazette de l'Allemagne du Nord raconte que le duc d'Anhalt aurait exprimé le désir, au gouvernement allemand, d'être autorisé à visiter Metz et les champs de bataille d'Alsace-Lorraine :

« Si le duc d'Anhalt, ajoute la Gazette, avait voulu seulement visiter le pays incognito, il n'aurait qu'à s'y rendre. Sa demande d'autorisation cache l'intention de donner à sa visite un caractère public, et, bien que nous soyons indifférents à de pareils procédés, il n'est pas à désirer pourtant, qu'une occasion de se compromettre soit offerte aux imprudents. »

La Gazette termine en insinuant que, par suite de la présence du duc, les populations rouennaises, en effet, être facilement amenées à enfreindre la loi.

On nous écrit, d'autre part, de Versailles, 10 octobre, sur ce même incident, ce qui suit :

« En raison des fonctions de président du conseil de guerre chargé de juger le maréchal Bazaine, le duc d'Anhalt avait demandé au ministre de la guerre l'autorisation de visiter les champs de bataille autour de Metz. »

« Le ministre de la guerre n'a pas cru pouvoir accorder cette autorisation sans consulter le ministre des affaires étrangères. »

« Le ministre des affaires étrangères en a référé à Berlin, en faisant savoir que le duc d'Anhalt gèrerait le plus strict incognito et offrirait même de ne pas coucher à Metz. »

« La réponse du gouvernement allemand a été : qu'il préférerait que ce voyage n'eût pas lieu. »

Deux officiers de l'état-major allemand sont

arrivés à Paris pour suivre les détails du procès Bazaine.

Leur présence a été notifiée au gouvernement français.

Le gouvernement allemand a invoqué l'intérêt puissant qu'il y avait pour lui à être exactement renseigné sur les péripéties d'un procès où il sera certainement question de l'armée allemande et de ses chefs.

Le colonel Stoffel adresse aux journaux la lettre suivante :

« Paris, le 10 octobre 1873.

« Monsieur le rédacteur,

« La *Bien public* et plusieurs autres journaux ont apprécié le passage du rapport du général de Rivière où j'ai été accusé d'avoir détourné une dépêche. »

« Plein de respect pour le conseil de guerre chargé de juger le maréchal Bazaine, je m'abstiens de toute polémique avec les journaux et, pour m'expliquer, j'attendrai l'heure de comparaître devant le conseil. »

« Pour le moment, je me borne à déclarer que nul n'a le droit de juger ma conduite avant de connaître ma déposition. Ma loyauté et ma parole de soldat sont au-dessus de toute atteinte. »

« Je m'explique difficilement, monsieur le rédacteur, comment, à ce propos, vous m'attaquez sur le terrain politique. Je suis, comme vous, l'ennemi déclaré de toute anarchie ; j'ai servi mon pays pendant trente-cinq ans sous le drapeau de Marengo et de Friedland, et lors des élections de Paris, au mois de mai dernier, j'ai mis mon nom au service de la cause de l'ordre. »

« Aujourd'hui, qu'une fraction de la Chambre tente, par une intrigue coupable, d'imposer à la France une restauration monarchique, les concours et toutes les alliances, et que le devoir de tous les patriotes est de s'unir pour défendre la souveraineté nationale. »

« Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée. »

« Colonel baron STOFFEL. »

L'Univers qui publie cette lettre la fait suivre des lignes suivantes :

« Au lieu d'outrager un parti dont il a très-volontiers accepté les votes, M. le colonel Stoffel, puisqu'il rompt le silence, aurait mieux fait de s'expliquer sur l'accusation dont il est l'objet dans le rapport de M. le général Rivière. »

On lit dans la *Fanfulla* du 10 octobre :

« Depuis deux jours, le pape a changé d'humeur ; il est soucieux, et il préfère rester isolé plutôt que de s'entretenir avec ses familiers. On croit que ce qui l'attriste, ce sont les affaires de la France et de l'Espagne, qui prennent une tournure peu favorable aux intérêts de sa cause. Au Vatican on prétend que les décrets d'expulsion de diverses maisons religieuses sont l'unique cause de la mauvaise humeur du pape. »

Depuis l'entrevue du 5 août, les partisans de la restauration monarchique se préoccupent activement de former cette majorité plus un qui doit rendre la France à son Roi légitime. Ne pouvant plus compter sur les voix bonapartistes, qui ont porté M. de Broglie au ministère, ils espèrent rallier une partie du centre gauche, et, dans leurs journaux, ils nous présentaient de telles conversions que M. Target lui-même en serait étonné. Mais ces messieurs doivent commencer à comprendre que l'ours, dont ils ont vendu la peau, n'est pas encore à terre. Nous avons déjà mentionné plusieurs documents qui nous montrent qu'au jour du vote suprême la droite et le centre droit se trouveront seuls, abandonnés par leurs alliés du 21 mai, et nous avons encore à enregistrer aujourd'hui deux nouvelles déclarations.

M. Marcel Barthe vient de répondre à ses électeurs qui l'avaient interrogé, car le pays a le droit, dit-il, « de savoir

où il le mène ». L'honorable député des Basses-Pyrénées se prononce énergiquement contre le rétablissement de la monarchie traditionnelle. « L'élevation du comte de Chambord sur le trône d'où fut renversé Charles X amènerait, par l'enchaînement des faits, par la logique irrésistible des calculs, des passions et des excitations de parti : — à l'intérieur des discordes civiles ; — à l'extérieur, des complications qui isoleraient la France » et d'où sortirait une guerre avec l'Italie et l'Allemagne unies, et peut-être « avec d'autres puissances. »

D'autre part, M. Cézanne écrit à M. Léon Say une lettre d'autant plus importante que l'honorable député des Hautes-Alpes est, comme il le dit lui-même, un de ces hommes indépendants des partis et des coteries, plus occupés d'affaires que de politique, se portant tantôt à droite et tantôt à gauche, cherchant à sauvegarder tout à tour l'ordre et la liberté. C'est là un de ces esprits impartiaux, dégagés de toute passion, que les fusionnistes pensaient amener à eux. Eh bien ! écoutons les réflexions que lui inspirent les projets des monarchistes.

« J'observe les manœuvres des partis et je vois avec le plus vif chagrin que de nouvelles et terribles épreuves se préparent pour nous. A mon avis... aucune nation civilisée ne peut accepter comme définitif un gouvernement qui ne serait pas basé sur la souveraineté nationale. Quelle qu'en soit l'étiquette ou le drapeau, républicain conservateur ou monarchie libérale, que le chef du gouvernement soit électif ou héréditaire, il n'est que le premier sujet de la loi ; il n'a d'autorité que celle que la nation lui a librement déléguée. »

Après avoir exposé la théorie du droit divin, telle que Louis XIV et Bossuet l'ont définie, M. Cézanne ajoute :

« Dépend-il d'un Bourbon, et en particulier du comte de Chambord, de dépouiller l'aurole sacrée qui rayonne en son aïeul Louis XIV, et de se réduire au rôle de magistrat héréditaire de la nation française ? — Il a déclaré qu'il ne le voulait pas ; mais, le veut-il, il ne le pourrait pas. »

Si le comte de Chambord devenait roi de France, il serait forcément en butte aux orages qui ont brisé le trône de Louis XVI et celui de Charles X. Le comte de Chambord ne serait assurément ni plus libéral ni mieux intentionné que Louis XVI ; or, il est visible qu'il aurait les mêmes ennemis sans avoir les mêmes appuis... »

Il n'y a d'illusions à se faire, Henri V, quels que soient son caractère et ses intentions personnelles, n'échapperait pas à la fatalité qui pèse sur sa race... C'est au vain qu'un Bourbon souscrit une charte, il se mettra en lutte contre l'esprit moderne, il causera à la religion des torts irréparables en voulant la fuir, il se perdra... »

Voilà pourquoi M. Cézanne conclut sur ces termes :

« Quant à moi, je voterai pour la république, parce que je suis convaincu que la révolution commencée en 1789 ne sera terminée que par l'abolition de l'hérédité dans la première magistrature du pays ; j'ai encore une raison très-puissante pour voter ainsi : je l'ai promis à mes électeurs ; ils n'ont pas changé d'avis et je resterai fidèle à ma parole. »

M. Cézanne se considère comme engagé par les promesses qu'il a faites à ses électeurs. Plusieurs de ses collègues trouveront sans doute que c'est de la naïveté ; quant à nous, nous trouvons tout simplement que c'est de l'honnêteté.

M. Marcel Barthe vient de répondre à ses électeurs qui l'avaient interrogé, car le pays a le droit, dit-il, « de savoir

Lettre aux députés de la Seine

La lettre suivante, signée par vingt-sept membres du conseil municipal de Paris ou du conseil général de la Seine, a été remise hier à chacun des représentants du département de la Seine à l'Assemblée nationale.

Monsieur député de la Seine.

Monsieur le député,

Un certain nombre de vos collègues, oubliant quatre-vingts ans de notre histoire, ont l'intention de proposer à l'Assemblée le rétablissement de la monarchie, au profit du petit-fils de Charles X. La nation presque entière réprouve leur projet, ils le savent ; mais c'est précisément parce qu'ils le savent, c'est parce qu'ils ne doutent pas de l'échec de leur tentative devant toute autre Assemblée, qu'ils poursuivent avec plus d'ardeur la réalisation immédiate de ce projet.

Nous pensons, monsieur, avec presque toute la France, qu'une Assemblée issue du suffrage universel (quel que soit d'ailleurs l'opinion qu'on ait des pouvoirs constituants de l'Assemblée actuelle) n'a pas le droit d'affirmer la souveraineté nationale, dont le dépôt lui a été confié ; c'est une question de bon sens et de loyauté.

Nous affirmons, en outre, que l'immense majorité du peuple français, sans distinction entre les villes et les campagnes, que les Parisiens en particulier, ont en horreur profonde le régime dont le comte de Chambord est et sera toujours, qu'il le veuille ou non, le représentant. Nous sommes convaincus que l'entreprise qu'on médite, si elle réussissait pour un jour, ne ferait que préparer, après tant de révolutions, une révolution nouvelle et fatale.

Dans de si graves circonstances, nous accomplissons un devoir de citoyens en venant, nous électeurs de la Seine, provoquer de votre part une franche déclaration sur le vote que vous allez avoir à émettre. Nous savons que la plupart des représentants du département seront fidèles à l'esprit de leur mandat. Mais nous nous adressons à tous, et à ceux qui auraient été assez aveuglés pour s'être ralliés à un instant aux adversaires de la souveraineté nationale, comme à ceux qui hésitent encore, nous disons : la patrie demande le repos, ne lui imposez pas la lutte ; la République a été le droit d'insurrection, ne travaillez pas à la restaurer ; la République est la meilleure sauvegarde de l'ordre et des intérêts, elle a fait ses preuves.

Au lendemain de la monarchie proclamée, la révolution à bref délai vous menacerait, et ceux auxquels l'intelligence de la situation aurait fait défaut verraient les bénéfices de leur œuvre disparaître avec ce qui reste à la France d'honneur et de prospérité. Pas importe le drapeau, les capitulations de conscience d'un candidat à la royauté n'auraient personne. Peu importe les concessions constitutionnelles. La France ne croira jamais aux promesses du petit-fils de Charles X. Au accepté des chartes d'abord ; puis tard un signe des ordonnances.

Encore une fois, écoutez la voix de la raison, entendez le cri du pays alarmé, qui ne veut plus de révolutions.

Veillez agréer, monsieur le député, l'assurance de notre haute considération.

Paris, 10 octobre 1873.

(Suivent vingt-sept signatures.)

Les signataires de cette lettre appartiennent tous à l'opinion républicaine modérée.

LETRE DE M. ROUHER

Le Progrès de la Charente-Inférieure publie aujourd'hui la lettre suivante adressée par M. Rouher à M. le baron Eschassériaux :

Gecey, le 9 octobre 1873.

Mon cher président,

Vous me demandez s'il est utile de provoquer une réunion des députés partisans de l'appel au peuple. Mon avis est qu'il y a opportunité et urgence à cette réunion. Je vous propose de la fixer au 15 octobre. L'Ordre du jour est indiqué par les événements, nous délibérons sur les projets de restauration monarchique élaborés par nos adversaires, sur la ligne de conduite et les moyens d'action que nous devons adopter.

La lutte sera vive, le groupe parlementaire que nous représentons n'est pas nombreux, cependant il pense, comme en 24 mai, exercer sur la solution une influence décisive.

Ainsi, nous avons essayé de protéger, à l'aide d'une vérité, les intérêts de l'ordre menacés par le radicalisme ; nous ne fions point d'attendre à cette tâche, lorsqu'elle pourra être reprise. Aujourd'hui nous sommes appelés à prendre la défense de l'œuvre de nos pères, la société moderne.

Les efforts faits cherchent à concilier des doctrines et des symboles dont le bon public et l'histoire constatent l'opposition absolue. Ils ne sauraient aboutir qu'à des compromis obscurs, à

carreaux clairs, dont il laissait voir le dessin à travers ses mailles.

Un chapeau de paille garni de plumes couvrait son front, et laissait flotter à la brise ses rubans de couleur tendre.

Un col plat, des manchettes retenues par des boutons ciselés, une ombrelle élégante au manche d'ivoire fouillé comme une chinoiserie de la même matière, complétait l'ensemble de sa toilette.

Il causait intimement en gravissant la côte.

Arrivés devant la grille de la villa, l'homme la poussa en maître, et il eut raison ; car — on l'a deviné déjà, sans doute — cet homme et cette femme n'étaient autre que Henri Renaud et Marguerite.

Il s'agrippait le perren et arrivèrent au seuil du salon, dans lequel Ferrand les attendait.

— Eh ! bonjour, mon oncle ! s'écria Renaud en s'adressant au tuteur de sa femme.

— Bonjour, cher ami ! Enfin, vous voici ! répondit Ferrand.

Et il seerra affectueusement la main d'Henri ; après quoi, s'adressant à sa nièce, il lui dit, en s'avancant vers elle les bras ouverts :

— Laisse-moi t'embrasser, ma chère pupille.

— Volontiers ! répondit-elle, en tendant son front aux lèvres affectueuses du peintre.

— Eh ! que te voilà pimpante ! reprit ce dernier après avoir jeté sur la toilette de la jeune femme un regard de satisfaction. Des dentelles, de la soie, des bijoux ! Vous la gâtez, Renaud.

— Je l'aime, mon cher ami ! et comme une idole ; je ne saurais la parer trop ! dit Henri.

— Mon oncle a raison, reprit Marguerite ; vous me gâtez, mon ami. Que pourrais-je jamais faire pour reconnaître toutes vos bontés ? — Me donner votre âme entière, et réserver un coin de votre cœur à Richard, mon fils, Marguerite.

— A propos, quand revient-il, ce cher exilé ? interrompit Ferrand.

— Bientôt, répondit Henri ; du moins je l'espère, car sa dernière lettre m'annonçait sa prochaine arrivée. Dans peu, je l'embrasserai, et vous pourrez alors apprendre à l'aimer comme vous devez le connaître, ma chère Marguerite ; à l'admirer comme il le mérite de l'être, mon cher Ferrand.

— Hum ! répliqua celui-ci d'un air de doute, encore un classique probablement, infatué des règles et plongé tout entier dans la convention.

— Non pas, mon cher ami : un artiste au cœur bouillant et sincère, à l'âme noble et bien trempée, capable de tous les dévouements et de tous les travaux, un maître dans l'avenir.

— Nous verrons ça, père enthousiaste.

— Oh ! je le juge impartialement et je suis fier de lui.

Puis, s'adressant à sa femme, Renaud ajouta :

— Vous l'aimez, non pas comme une mère, votre âge s'y oppose, Marguerite, mais comme une sœur, n'est-ce pas ?

— Je vous le promets, mon ami, ne fût-ce que par affection pour vous.

— Eh bien, reprit Ferrand, je ne demande pas mieux que de donner également à Richard Renaud toute mon amitié, seulement une question : jour-t-il ou soir ?

— Non, dit Henri en souriant, il est de première force en perspective et pourra mettre toutes vos toiles au point, d'une façon irréprochable, monsieur le peintre.

— Grand intrigant, vous me prenez toujours par mon faible.

— Ce faible-là, c'est mon fort, mon illustre ami.

— Détestable flateur ! présent le plus funeste ! s'écria Ferrand d'un ton déclamatoire,

qu'il m'offra aussitôt pour ajouter : Je cours prévenir Angèle de votre arrivée ; car je suis sûr qu'elle brûle d'embrasser sa cousine, depuis plusieurs jours qu'elle ne l'a point vue.

— Oh ! oui, fit Marguerite, c'est bien mal à vous de ne point lui avoir permis de venir à Paris depuis deux semaines.

— Mais, ma chère pupille, si Renaud aime son Richard, l'aime mon Angèle, je n'ai plus qu'une enfant, depuis que cet homme célèbre est venu l'arracher de ma maison.

— Est-ce un reproche, Ferrand ?

— Dieu m'en garde, mon ami ! Allons, à tout à l'heure, fit le peintre, qui regagna son jardin et retra dans son chalet pour aller rejoindre sa fille.

Toute à l'intime causerie qu'elle avait eu avec son mari pendant la route, M^{me} Renaud avait franchi la grille de la villa et gravi son perron sans remarquer les modifications extérieures qu'Henri y avait apportées.

La présence de Ferrand l'avait ensuite également empêchée de prêter à ceux du salon aucun attention.

Cette indifférence, sans blesser l'architecte, ne répondait nullement à son attente ; aussi, fort désireux de jour de la satisfaction de sa femme, dès que Ferrand les eut quittés, il s'approcha d'elle en lui disant :

— Donnez-moi ton chapeau.

Puis, avec une sollicitude charmante, il aida Marguerite à se débarrasser de ses objets.

— Et maintenant, reprit-il, lorsqu'il les eut déposés sur un siège, daignez, je te prie, jeter un coup d'œil autour de toi.

— Oh ! c'est vrai, je n'avais pas remarqué d'abord ; que d'embellissements !

— Ne m'as-tu pas dit que le papier de ce salon était un peu sombre ? J'en ai fait mettre un autre.

— Et ces fleurs ! fit M^{me} Renaud, en montrant le perren.

— Des tulipes, des roses. Ne sont-ce pas celles que tu préfères !

— En effet, mon ami.

— Puis des livres nouveaux, les dernières partitions éditées par Brandus... Tu nous feras un peu de musique.

— Très-volontiers.

— Moi je te lirai le soir ce qui te plaira le plus.

— Vous êtes digne d'affection, Henri ! Renaud prit un air grave.

— Votre affection ne pourrait me suffire ; c'est votre amour que je veux.

— Oh ! je vous aime !

— D'amour ?

— Je le crois.

— Chère Marguerite !... Ainsi ce salon vous plaît ?

— Beaucoup.

— Tant mieux ; mais vous n'avez rien vu.

— Vraiment.

— Oui. Suis-moi, ma chère !

Marguerite obéit, et Renaud l'entraîna dans la serre qui communiquait avec la salle où ils se trouvaient.

Véritable jardin d'hiver, cette serre, qu'Henri avait fait aussi restaurer complètement, était admirablement arrangée.

Les plantes les plus rares, aux feuillages les plus divers, aux fleurs les plus belles en tapissaient les murs de verre, sur lesquels au dehors, de grands stores de bois flexible retombaient en projetant, dans l'intérieur, une ombre bienfaisante.

Au milieu, dans un bassin dont un jet d'eau nuyait la surface limpide par la chute de la perle, qu'il laissait s'échapper de l'orifice de ressassement, au grès de légers uagicoles indolentes.

Une grande cage chinoise contenait tout ce que l'ornithologie comprend de plus gracieux oiseaux aux étincelants plumages, aux gossiers enchanteresses.

Des statues se dressaient entre les massifs,

tranchant de leur ton mat sur les multiples couleurs des feuilles et des fleurs.

Enfin, le mobilier, entièrement d'objets rustiques d'une élégance rare et d'un confort parfait, invitait à la sieste.

Marguerite, en descendant l'escalier de quelques marches qui reliaient la serre au salon, ne put retenir un cri d'admiration.

— Oh ! le beau séjour !

— Vrai, tu es contente ? lui demanda Renaud enchanter.

— Si je le suis ! mais c'est un véritable paradis !

— J'ai fait de mon mieux pour te plaire ; seulement, je dois te prévenir d'une chose : c'est qu'ayant converti mon ancien atelier en un houdou qui t'est destiné et que je te montrerai tantôt, je compte installer ici ma table de travail.

— C'est une excellente idée.

— Tu trouves ?

— Certainement.

— Alors, je puis compter que pendant que je travaillerai, tu voudras bien quelquefois me tenir compagnie.

— Mais toujours.

— Merci car à tes côtés je sens que l'inspiration me viendra ; qu'une nouvelle ardeur s'emparera de mon cœur et de mon esprit ; qu'enfin, après de toi, je créerai de belles choses ; et si plus tard, car nos œuvres à nous traversent les siècles et appellent non-seulement le jugement de nos contemporains, mais surtout celui des générations futures ; si plus tard, dis-je, quelques admirateurs de monuments, contemplant un de ceux que j'aurai construits, se demandent par quel pouvoir l'architecte aura été si bien inspiré, certes, nulle voix ne lui répondra : « Par l'amour de sa femme ! » et pourtant, c'est cet amour, lui seul, éternel et puissant, qui m'a rendu l'auteur d'un chef-d'œuvre peut-être.

(La suite à demain.)

ROMAN D'UN PÈRE

par M. LEOPOLD STAPLEAUX

des transactions équivoques. Toutefois, l'espoir de faire sanctionner ces arrangements par une majorité surprise ou illusionnée.

La nation, dans son immense majorité, condamne ces tentatives; on le sait, on n'en éprouve aucun souci, on se livre à la lassitude publique. C'est pousser à la confiance.

Il ne s'agit, en effet, de rien moins que des conditions d'existence de la nation française. A travers des révolutions toujours douloureuses, souvent souillées de crimes, la France a opéré sa transformation. Par ses efforts, par ses lois, par la répartition de son sol, elle est devenue, elle veut rester une nation démocratique. Edifier, diriger, contenir cette démocratie, favoriser ses progrès, la prémunir contre ses égarements, est la seule mission que puisse remplir un gouvernement. Or, la monarchie dont on rêve la restauration, — le mirage des programmes libéraux n'y peut rien. Elle est la négation manifeste de la démocratie. Elle en comble les aspirations par des tentatives opposées, et s'attaque à son dogme sacré, la souveraineté nationale.

Cette monarchie ne peut essayer de vivre qu'en portant la main sur le suffrage universel, non pour le réprimer, mais pour le dégrader, pour frapper le grand nombre d'illustres politiques; étranger au droit de suffrage, elle ne peut être électoraliste, elle ne peut être démocratique; nous n'avons qu'à nous souvenir pour savoir à quelles incessantes agressions serait soumise cette conquête qui nous est plus chère que la liberté même: l'égalité civile, politique et religieuse.

L'Assemblée, je l'espère, n'engagera pas sa responsabilité devant l'histoire en multipliant les dangers publics, loin de les conjurer.

En comprimant les idées d'un peuple, sous le prétexte de refouler ses passions, on sème les alarmes et prépare les plus terribles explosions.

La perspective de déchéances prochaines au sein des pouvoirs publics ne vous apparaît-elle pas, mon cher ami, comme la démonstration la plus vicieuse de la pureté et de la grandeur de votre doctrine? Plutôt que de tenter la formation d'un gouvernement de serres chaudes par une Assemblée dont la compétence est contestée, il serait si simple, si honnête, si utile, si patriotique, de solliciter l'exercice calme et libre du vote universel. Nulle inquiétude de la part de la nation, par ces suffrages serait sans hésitations, entourés des déférences de l'Europe. Son origine n'aurait pas épuisé les devoirs d'une fermeté nécessaire. Les partis s'inclineraient devant lui, se désoleraient ou désigneraient en factions impuissantes.

Recouvrer en un jour et la paix publique et les longues sécurités... Avec quelle ardeur cette nation, fière de son droit et de son œuvre, se reprendrait au travail!

Qui donc hésite? Est-ce l'empire invoquant son droit de veto par ses républicains libérés et éclairés, qui demandent plus hautement? Non, l'Empire renversé par l'énergie, vaincu, prosaïque, épuisé, dont les liens avec le pays ont été brisés par la haine et la violence, l'Empire, qui devrait s'effrayer de son isolement et de sa faiblesse, fait appel à la volonté directe de la nation. C'est aux forts, les puissants royalistes ou républicains, qui se refusent à l'arbitrage du souverain; ils se disent amis du peuple et n'osent pas affronter son verdict.

On peut demander à cette nation ses égarés, ses contributions, ses cotisations; mais où est la nécessité de l'appeler à choisir elle-même le gouvernement qui lui convient?... Telle est votre théorie.

Ces anomalies ne tarderont pas à succomber devant la raison publique. Travaillez à l'éclairer. Faites-moi connaître par un télégramme ce que vous décidez.

Recevez, mon cher Eschbacher, l'assurance de mes sentiments bien affectueux.

E. ROCHER.

PREMIER CONSEIL DE GUERRE

Séance au Grand-Trianon. Présidence de M. le duc d'AUMALE. GENERAL DE DIVISION

Affaire Bazaine

Audience du 11 octobre 1873. L'assistance est moins considérable qu'hier, sans doute à cause d'une heure matinale.

On s'entretient avec beaucoup d'animation de la lecture du colonel Stoffel par laquelle il proteste contre les dires de l'accusation et proteste de réduire à néant les charges que le rapport fait peser sur lui. On ajoute qu'un autre des témoins très-sévèrement qualifié par le général de Rivière, aurait écrit au président du conseil de guerre pour demander à être jugé.

Enfin, on fait remarquer que l'un des officiers qui le rapport charge le plus énergiquement, le colonel Ternier, commandant de la place de Thionville, a eu à rendre compte de sa conduite devant le conseil d'enquête présidé par le général Baraguey-Dilliers. L'avis du conseil d'enquête a certes été peu favorable, puisque le colonel Ternier, officier de l'état-major des places n'est plus aujourd'hui en activité, mais il n'a pas parlé de ces charges terribles qui nous sont aujourd'hui révélées. Par suite du verdict du conseil d'enquête, le colonel Ternier ne peut plus être appelé à rendre compte de sa conduite, car le principe non bis in idem fait loi.

A 11 heures précises les ministres du conseil entrent dans la salle et la séance est ouverte.

La lecture des documents annexes est reprise par le lieutenant Rémond faisant fonction de greffier auxiliaire au chapitre relatif au blocus et à l'approvisionnement de la ville et de l'armée à la rentrée de celle-ci sous Metz.

Les documents établissent que les ressources en vivres, en subsistances et en fourrages étaient suffisantes et pouvaient être facilement augmentées au moyen de tous les transports dont on disposait.

Le maréchal aurait perdu, en outre, une occasion très-favorable d'augmenter les ressources du pays au début de l'investissement. Des lors qu'on se refusait à accepter sur Metz les approvisionnements des contrées qui devaient bientôt être complètement occupées par l'ennemi.

Le rapport revient ensuite à la résolution du maréchal de rester sous Metz et aux graves conséquences qui devaient en résulter. Des lors que cette résolution était prise, on aurait dû au moins mettre les ressources alimentaires en communi-

Le maréchal était tenu au courant des subsistances et fourrages par l'intendance. Cependant le maréchal se conduisit à l'égard comme si tout eût été en abondance. An 15 août seulement, on réduisit la ration de 16 grammes à 5 grammes, et c'est seulement le 4 septembre qu'on substitua de la viande de cheval à la viande de bœuf.

C'est plus tard encore, le 10 septembre, que l'on réduisit les rations des animaux.

Quant aux mesures concernant la population et aux actes de ce qui l'avait à faire à cet égard. On songe pas à ce qu'il y avait à faire à cet égard. On songe pas même tout d'abord la sortie des défilés et des forêts. Ce n'est qu'au milieu de septembre que les rations de pain sont réduites à 500 grammes pour la population. Cependant les autorités municipales avaient fait tout leur possible pour appeler sur les sacrifices qui sont faits de l'intérêt de la place à ceux de l'armée. Les soldats restent longtemps libres de faire une consommation abusive aux dépens de la ville, en venant acheter dans Metz tous les vivres qu'il leur plaît de se procurer.

Ce n'est que sur la recommandation présentée du général Coffinières commandant supérieur, que les habitants doivent cesser; mais le mal était fait, et ce n'est que le 8 octobre que le maréchal fut formellement averti de la situation de la ville et de la nécessité de faire acheter dans Metz tous les vivres qu'il leur plaît de se procurer.

Le maréchal indique comment a été formée cette armée, et comment il s'est mis en rapport avec Thionville, avec Belfort, avec Bitch et avec l'armée de Châlons.

Il serait impossible de déterminer les quantités

de céréales qui avaient été ainsi détournées de leur usage ordinaire pour l'alimentation des hommes; on peut cependant l'évaluer approximativement à 13 jours de nourriture pour la place.

Point ce qui est la règle dans l'intendance, le rapport constate que l'intendance a minimes les ressources, que les mesures qui avaient pour but de prolonger la durée des subsistances.

Le maréchal a-t-il laissé l'intendance dans une ignorance préjudiciable, et cette administration a-t-elle trop longtemps agi dans la persuasion où elle était laissée d'une prochaine sortie?

Certaines mesures prises par l'administration militaire, certaines fautes commises par elle, notamment en ce qui concerne l'alimentation des chevaux au moyen du bœuf et du seigneur p oviennent de cette situation particulière de l'intendance; et ces mesures, ces fautes doivent remonter jusqu'au maréchal.

Le rapport examine le résultat des petites sorties faites du mois de septembre au 8 octobre.

D'abord le maréchal tenta des opérations qu'il semble laisser à la responsabilité des commandants de corps, aussi bien que faites avec hésitation. Vient ensuite les opérations de Ladonchamps et de Courcelles-sur-Vie. Le maréchal se décide à donner des ordres précis. Mais les opérations jusqu'au 7 octobre ne donnent que de très-faibles résultats pour augmenter les fourrages et les subsistances. La seule récolte de Manngny aurait donné beaucoup plus. Aussi l'ennemi s'accuse d'une manière très-grave au 8 octobre. On réduit le pain à 300 grammes, mais la viande de cheval est portée à 700 grammes.

On avait alors la municipalité de Metz d'une manière bien tardive.

La municipalité de Metz se plaignit vivement de n'avoir pas été prévenue plus tôt. Toutefois son patriotisme lui fit un devoir de prendre toutes les mesures nécessaires par la situation.

Le commandant supérieur, à la date du 13 octobre, porta un arrêté qui devait être mis à exécution le lendemain. Le pain fut réduit à 400 grammes pour les adultes; à 300 grammes pour les enfants de 4 à 12 ans, et à 100 gr. pour ceux de 1 à 3 ans.

Le 19 octobre, la ration du pain était réduite à 300 gr.

À la même époque, un comité de surveillance des approvisionnements de la ville était institué.

Le commandant supérieur général Coffinières avait offert sa démission dès le 11 octobre, par suite de désaccord avec le maréchal et aussi par raison de santé. Voulait-il ainsi couvrir sa responsabilité, tout en sachant très-bien depuis longtemps qu'il faudrait avoir à une capitulation de la place aussi bien que de l'armée? N'y avait-il pas eu de la part du général Coffinières une impuissance regrettable et surtout un défaut d'énergie devant le maréchal quand il aurait dû lui opposer une plus ferme résistance dans l'intérêt de la défense de Metz?

Le rapport arrive à la capitulation, à l'envoi du général Changarnier auprès du prince Frédéric-Charles, puis à celui du général Jarra et à la capitulation elle-même. Le rapport reproche encore au maréchal de n'avoir pas pris toutes les précautions qu'il aurait pu prendre pour l'approvisionnement de l'armée après la reddition. Au lieu de s'occuper des dispositions utiles pour l'alimentation de l'armée, le général en chef n'aurait eu qu'une pensée, s'éloigner au plus vite.

En résumé, conclut le rapport à l'égard des approvisionnements en vivres et en subsistances, en réduisant les rations à partir du 27 septembre, et en portant les rations de pain à 500 grammes on serait arrivé jusqu'au mois de janvier. On aurait pu atteindre la date de la capitulation de Paris.

On aurait permis le succès des négociations de M. Thiers au mois d'octobre, négociations que la capitulation prématurée de Metz a fait seule échouer; la France aurait conservé Metz et n'aurait perdu qu'une seule province.

Les annexes sont ici terminées. Le greffier Castres commence la lecture du résumé général.

De tous les faits signalés et de leurs appréciations, le rapport tire cette conclusion: que le maréchal Bazaine a manqué à ses devoirs envers le pays et envers l'armée.

M. le président. — La séance est suspendue et sera reprise dans 20 minutes. Il est 1 heure 15 minutes.

Pendant la suspension de la séance, on dit qu'après le rapport il sera lu un mémoire justificatif produit par le maréchal Bazaine devant la commission d'enquête. Ce mémoire est manuscrit et contient 111 pages. Il dépend du pouvoir discrétionnaire du premier conseil de guerre d'ordonner ou non la lecture de ce document.

A deux heures moins le quart le conseil rentre en séance.

Le maréchal est de nouveau introduit et est suivi de ses défenseurs et du lieutenant-colonel Villette, son aide de camp.

M. le président. — Faites l'appel des témoins qui sont présents. Deux témoins répondent à cet appel et se retirent ensuite de la salle d'audience.

Le greffier termine la lecture du rapport. Les pièces justificatives de 1 à 13 restent à la disposition de ceux qui voudront les consulter. La lecture du rapport est achevée à deux heures.

M. le président. — Un vert de moi pouvoir discrétionnaire l'ordonne la lecture du mémoire justificatif des rapports sur Metz et sur le siège de Metz présenté par le maréchal Bazaine à la commission d'enquête.

M. le greffier Alla fait cette lecture.

Le mémoire du maréchal Bazaine commence par constater la différence existant au début de la campagne de Metz entre les conditions de l'armée française et celles de l'armée allemande.

Tandis que le moral de nos troupes souffrait des premiers échecs subis, l'armée allemande se sentait encouragée par ses succès antérieurs. On sait qu'en outre, elle était à tous les points de vue, parfaitement organisée et parfaitement outillée.

Par contre, l'armement et l'équipement de nos troupes étaient incomplets et insuffisants, et la plupart de nos places fortes n'étaient pas en état. De la, par notre armée, une situation doublement défavorable et pressante de troupes bien exercées et disciplinées, qui avaient à leur disposition des engins perfectionnés et un armement irréprochable.

Le mémoire entre ici dans l'examen technique des conditions matérielles et autres nécessaires pour assurer le succès des opérations militaires.

L'opinion publique, ou plutôt l'opinion de la multitude, s'est déchaînée sur le maréchal, il est probable que cette réaction a une meilleure appréciation.

Le patriotisme seul a engendré le maréchal à accepter le commandement en chef de l'armée du Rhin, qu'il n'avait pas demandé, car il avait des généraux plus âgés et plus expérimentés que lui.

Il répondra à ce qui a été dit en vrai soldat. Il y a quarante ans qu'il commença sa carrière militaire en Afrique. Il eut le sort de ceux qui n'ont pas réussi; mais il ne regrette pas ce qu'il a fait.

Il a pu sauver des forces qui ont aussi été nécessaires au pays qu'à l'armée. C'est en grande partie les troupes de Metz qui ont contribué au salut de la société et à la réorganisation de l'armée.

Suit ici le rapport spécial du maréchal sur les opérations de l'armée du Rhin et en particulier sous Metz.

Ce rapport d'est que le résumé du livre du maréchal: "L'armée du Rhin."

Le maréchal indique comment a été formée cette armée, et comment il s'est mis en rapport avec Thionville, avec Belfort, avec Bitch et avec l'armée de Châlons.

Il serait impossible de déterminer les quantités

de céréales qui avaient été ainsi détournées de leur usage ordinaire pour l'alimentation des hommes; on peut cependant l'évaluer approximativement à 13 jours de nourriture pour la place.

Point ce qui est la règle dans l'intendance, le rapport constate que l'intendance a minimes les ressources, que les mesures qui avaient pour but de prolonger la durée des subsistances.

Le maréchal a-t-il laissé l'intendance dans une ignorance préjudiciable, et cette administration a-t-elle trop longtemps agi dans la persuasion où elle était laissée d'une prochaine sortie?

Certaines mesures prises par l'administration militaire, certaines fautes commises par elle, notamment en ce qui concerne l'alimentation des chevaux au moyen du bœuf et du seigneur p oviennent de cette situation particulière de l'intendance; et ces mesures, ces fautes doivent remonter jusqu'au maréchal.

Le rapport examine le résultat des petites sorties faites du mois de septembre au 8 octobre.

D'abord le maréchal tenta des opérations qu'il semble laisser à la responsabilité des commandants de corps, aussi bien que faites avec hésitation. Vient ensuite les opérations de Ladonchamps et de Courcelles-sur-Vie. Le maréchal se décide à donner des ordres précis. Mais les opérations jusqu'au 7 octobre ne donnent que de très-faibles résultats pour augmenter les fourrages et les subsistances. La seule récolte de Manngny aurait donné beaucoup plus. Aussi l'ennemi s'accuse d'une manière très-grave au 8 octobre. On réduit le pain à 300 grammes, mais la viande de cheval est portée à 700 grammes.

On avait alors la municipalité de Metz d'une manière bien tardive.

La municipalité de Metz se plaignit vivement de n'avoir pas été prévenue plus tôt. Toutefois son patriotisme lui fit un devoir de prendre toutes les mesures nécessaires par la situation.

Le commandant supérieur, à la date du 13 octobre, porta un arrêté qui devait être mis à exécution le lendemain. Le pain fut réduit à 400 grammes pour les adultes; à 300 grammes pour les enfants de 4 à 12 ans, et à 100 gr. pour ceux de 1 à 3 ans.

Le 19 octobre, la ration du pain était réduite à 300 gr.

À la même époque, un comité de surveillance des approvisionnements de la ville était institué.

Le commandant supérieur général Coffinières avait offert sa démission dès le 11 octobre, par suite de désaccord avec le maréchal et aussi par raison de santé. Voulait-il ainsi couvrir sa responsabilité, tout en sachant très-bien depuis longtemps qu'il faudrait avoir à une capitulation de la place aussi bien que de l'armée? N'y avait-il pas eu de la part du général Coffinières une impuissance regrettable et surtout un défaut d'énergie devant le maréchal quand il aurait dû lui opposer une plus ferme résistance dans l'intérêt de la défense de Metz?

Le rapport arrive à la capitulation, à l'envoi du général Changarnier auprès du prince Frédéric-Charles, puis à celui du général Jarra et à la capitulation elle-même. Le rapport reproche encore au maréchal de n'avoir pas pris toutes les précautions qu'il aurait pu prendre pour l'approvisionnement de l'armée après la reddition. Au lieu de s'occuper des dispositions utiles pour l'alimentation de l'armée, le général en chef n'aurait eu qu'une pensée, s'éloigner au plus vite.

En résumé, conclut le rapport à l'égard des approvisionnements en vivres et en subsistances, en réduisant les rations à partir du 27 septembre, et en portant les rations de pain à 500 grammes on serait arrivé jusqu'au mois de janvier. On aurait pu atteindre la date de la capitulation de Paris.

On aurait permis le succès des négociations de M. Thiers au mois d'octobre, négociations que la capitulation prématurée de Metz a fait seule échouer; la France aurait conservé Metz et n'aurait perdu qu'une seule province.

Les annexes sont ici terminées. Le greffier Castres commence la lecture du résumé général.

De tous les faits signalés et de leurs appréciations, le rapport tire cette conclusion: que le maréchal Bazaine a manqué à ses devoirs envers le pays et envers l'armée.

M. le président. — La séance est suspendue et sera reprise dans 20 minutes. Il est 1 heure 15 minutes.

Pendant la suspension de la séance, on dit qu'après le rapport il sera lu un mémoire justificatif produit par le maréchal Bazaine devant la commission d'enquête. Ce mémoire est manuscrit et contient 111 pages. Il dépend du pouvoir discrétionnaire du premier conseil de guerre d'ordonner ou non la lecture de ce document.

A deux heures moins le quart le conseil rentre en séance.

Le maréchal est de nouveau introduit et est suivi de ses défenseurs et du lieutenant-colonel Villette, son aide de camp.

M. le président. — Faites l'appel des témoins qui sont présents. Deux témoins répondent à cet appel et se retirent ensuite de la salle d'audience.

Le greffier termine la lecture du rapport. Les pièces justificatives de 1 à 13 restent à la disposition de ceux qui voudront les consulter. La lecture du rapport est achevée à deux heures.

M. le président. — Un vert de moi pouvoir discrétionnaire l'ordonne la lecture du mémoire justificatif des rapports sur Metz et sur le siège de Metz présenté par le maréchal Bazaine à la commission d'enquête.

M. le greffier Alla fait cette lecture.

Le mémoire du maréchal Bazaine commence par constater la différence existant au début de la campagne de Metz entre les conditions de l'armée française et celles de l'armée allemande.

Tandis que le moral de nos troupes souffrait des premiers échecs subis, l'armée allemande se sentait encouragée par ses succès antérieurs. On sait qu'en outre, elle était à tous les points de vue, parfaitement organisée et parfaitement outillée.

Par contre, l'armement et l'équipement de nos troupes étaient incomplets et insuffisants, et la plupart de nos places fortes n'étaient pas en état. De la, par notre armée, une situation doublement défavorable et pressante de troupes bien exercées et disciplinées, qui avaient à leur disposition des engins perfectionnés et un armement irréprochable.

Le mémoire entre ici dans l'examen technique des conditions matérielles et autres nécessaires pour assurer le succès des opérations militaires.

L'opinion publique, ou plutôt l'opinion de la multitude, s'est déchaînée sur le maréchal, il est probable que cette réaction a une meilleure appréciation.

Le patriotisme seul a engendré le maréchal à accepter le commandement en chef de l'armée du Rhin, qu'il n'avait pas demandé, car il avait des généraux plus âgés et plus expérimentés que lui.

Il répondra à ce qui a été dit en vrai soldat. Il y a quarante ans qu'il commença sa carrière militaire en Afrique. Il eut le sort de ceux qui n'ont pas réussi; mais il ne regrette pas ce qu'il a fait.

Il a pu sauver des forces qui ont aussi été nécessaires au pays qu'à l'armée. C'est en grande partie les troupes de Metz qui ont contribué au salut de la société et à la réorganisation de l'armée.

Suit ici le rapport spécial du maréchal sur les opérations de l'armée du Rhin et en particulier sous Metz.

Ce rapport d'est que le résumé du livre du maréchal: "L'armée du Rhin."

Le maréchal indique comment a été formée cette armée, et comment il s'est mis en rapport avec Thionville, avec Belfort, avec Bitch et avec l'armée de Châlons.

Il serait impossible de déterminer les quantités

de céréales qui avaient été ainsi détournées de leur usage ordinaire pour l'alimentation des hommes; on peut cependant l'évaluer approximativement à 13 jours de nourriture pour la place.

Point ce qui est la règle dans l'intendance, le rapport constate que l'intendance a minimes les ressources, que les mesures qui avaient pour but de prolonger la durée des subsistances.

Le maréchal a-t-il laissé l'intendance dans une ignorance préjudiciable, et cette administration a-t-elle trop longtemps agi dans la persuasion où elle était laissée d'une prochaine sortie?

Certaines mesures prises par l'administration militaire, certaines fautes commises par elle, notamment en ce qui concerne l'alimentation des chevaux au moyen du bœuf et du seigneur p oviennent de cette situation particulière de l'intendance; et ces mesures, ces fautes doivent remonter jusqu'au maréchal.

Le rapport examine le résultat des petites sorties faites du mois de septembre au 8 octobre.

D'abord le maréchal tenta des opérations qu'il semble laisser à la responsabilité des commandants de corps, aussi bien que faites avec hésitation. Vient ensuite les opérations de Ladonchamps et de Courcelles-sur-Vie. Le maréchal se décide à donner des ordres précis. Mais les opérations jusqu'au 7 octobre ne donnent que de très-faibles résultats pour augmenter les fourrages et les subsistances. La seule récolte de Manngny aurait donné beaucoup plus. Aussi l'ennemi s'accuse d'une manière très-grave au 8 octobre. On réduit le pain à 300 grammes, mais la viande de cheval est portée à 700 grammes.

On avait alors la municipalité de Metz d'une manière bien tardive.

La municipalité de Metz se plaignit vivement de n'avoir pas été prévenue plus tôt. Toutefois son patriotisme lui fit un devoir de prendre toutes les mesures nécessaires par la situation.

Le commandant supérieur, à la date du 13 octobre, porta un arrêté qui devait être mis à exécution le lendemain. Le pain fut réduit à 400 grammes pour les adultes; à 300 grammes pour les enfants de 4 à 12 ans, et à 100 gr. pour ceux de 1 à 3 ans.

Le 19 octobre, la ration du pain était réduite à 300 gr.

À la même époque, un comité de surveillance des approvisionnements de la ville était institué.

Le commandant supérieur général Coffinières avait offert sa démission dès le 11 octobre, par suite de désaccord avec le maréchal et aussi par raison de santé. Voulait-il ainsi couvrir sa responsabilité, tout en sachant très-bien depuis longtemps qu'il faudrait avoir à une capitulation de la place aussi bien que de l'armée? N'y avait-il pas eu de la part du général Coffinières une impuissance regrettable et surtout un défaut d'énergie devant le maréchal quand il aurait dû lui opposer une plus ferme résistance dans l'intérêt de la défense de Metz?

Le rapport arrive à la capitulation, à l'envoi du général Changarnier auprès du prince Frédéric-Charles, puis à celui du général Jarra et à la capitulation elle-même. Le rapport reproche encore au maréchal de n'avoir pas pris toutes les précautions qu'il aurait pu prendre pour l'approvisionnement de l'armée après la reddition. Au lieu de s'occuper des dispositions utiles pour l'alimentation de l'armée, le général en chef n'aurait eu qu'une pensée, s'éloigner au plus vite.

En résumé, conclut le rapport à l'égard des approvisionnements en vivres et en subsistances, en réduisant les rations à partir du 27 septembre, et en portant les rations de pain à 500 grammes on serait arrivé jusqu'au mois de janvier. On aurait pu atteindre la date de la capitulation de Paris.

On aurait permis le succès des négociations de M. Thiers au mois d'octobre, négociations que la capitulation prématurée de Metz a fait seule échouer; la France aurait conservé Metz et n'aurait perdu qu'une seule province.

Les annexes sont ici terminées. Le greffier Castres commence la lecture du résumé général.

De tous les faits signalés et de leurs appréciations, le rapport tire cette conclusion: que le maréchal Bazaine a manqué à ses devoirs envers le pays et envers l'armée.

M. le président. — La séance est suspendue et sera reprise dans 20 minutes. Il est 1 heure 15 minutes.

Pendant la suspension de la séance, on dit qu'après le rapport il sera lu un mémoire justificatif produit par le maréchal Bazaine devant la commission d'enquête. Ce mémoire est manuscrit et contient 111 pages. Il dépend du pouvoir discrétionnaire du premier conseil de guerre d'ordonner ou non la lecture de ce document.

A deux heures moins le quart le conseil rentre en séance.

Le maréchal est de nouveau introduit et est suivi de ses défenseurs et du lieutenant-colonel Villette, son aide de camp.

M. le président. — Faites l'appel des témoins qui sont présents. Deux témoins répondent à cet appel et se retirent ensuite de la salle d'audience.

Le greffier termine la lecture du rapport. Les pièces justificatives de 1 à 13 restent à la disposition de ceux qui voudront les consulter. La lecture du rapport est achevée à deux heures.

M. le président. — Un vert de moi pouvoir discrétionnaire l'ordonne la lecture du mémoire justificatif des rapports sur Metz et sur le siège de Metz présenté par le maréchal Bazaine à la commission d'enquête.

M. le greffier Alla fait cette lecture.

Le mémoire du maréchal Bazaine commence par constater la différence existant au début de la campagne de Metz entre les conditions de l'armée française et celles de l'armée allemande.

Tandis que le moral de nos troupes souffrait des premiers échecs subis, l'armée allemande se sentait encouragée par ses succès antérieurs. On sait qu'en outre, elle était à tous les points de vue, parfaitement organisée et parfaitement outillée.

Par contre, l'armement et l'équipement de nos troupes étaient incomplets et insuffisants, et la plupart de nos places fortes n'étaient pas en état. De la, par notre armée, une situation doublement défavorable et pressante de troupes bien exercées et disciplinées, qui avaient à leur disposition des engins perfectionnés et un armement irréprochable.

Le mémoire entre ici dans l'examen technique des conditions matérielles et autres nécessaires pour assurer le succès des opérations militaires.

L'opinion publique, ou plutôt l'opinion de la multitude, s'est déchaînée sur le maréchal, il est probable que cette réaction a une meilleure appréciation.

Le patriotisme seul a engendré le maréchal à accepter le commandement en chef de l'armée du Rhin, qu'il n'avait pas demandé, car il avait des généraux plus âgés et plus expérimentés que lui.

Il répondra à ce qui a été dit en vrai soldat. Il y a quarante ans qu'il commença sa carrière militaire en Afrique. Il eut le sort de ceux qui n'ont pas réussi; mais il ne regrette pas ce qu'il a fait.

Il a pu sauver des forces qui ont aussi été nécessaires au pays qu'à l'armée. C'est en grande partie les troupes de Metz qui ont contribué au salut de la société et à la réorganisation de l'armée.

Suit ici le rapport spécial du maréchal sur les opérations de l'armée du Rhin et en particulier sous Metz.

Ce rapport d'est que le résumé du livre du maréchal: "L'armée du Rhin."

Le maréchal indique comment a été formée cette armée, et comment il s'est mis en rapport avec Thionville, avec Belfort, avec Bitch et avec l'armée de Châlons.

Il serait impossible de déterminer les quantités

de céréales qui avaient été ainsi détournées de leur usage ordinaire pour l'alimentation des hommes; on peut cependant l'évaluer approximativement à 13 jours de nourriture pour la place.

Point ce qui est la règle dans l'intendance, le rapport constate que l'intendance a minimes les ressources, que les mesures qui avaient pour but de prolonger la durée des subsistances.

Le maréchal a-t-il laissé l'intendance dans une ignorance préjudiciable, et cette administration a-t-elle trop longtemps agi dans la persuasion où elle était laissée d'une prochaine sortie?

Certaines mesures prises par l'administration militaire, certaines fautes commises par elle, notamment en ce qui concerne l'alimentation des chevaux au moyen du bœuf et du seigneur p oviennent de cette situation particulière de l'intendance; et ces mesures, ces fautes doivent remonter jusqu'au maréchal.

Le rapport examine le résultat des petites sorties faites du mois de septembre au 8 octobre.

D'abord le maréchal tenta des opérations qu'il semble laisser à la responsabilité des commandants de corps, aussi bien que faites avec hésitation. Vient ensuite les opérations de Ladonchamps et de Courcelles-sur-Vie. Le maréchal se décide à donner des ordres précis. Mais les opérations jusqu'au 7 octobre ne donnent que de très-faibles résultats pour augmenter les fourrages et les subsistances. La seule récolte de Manngny aurait donné beaucoup plus. Aussi l'ennemi s'accuse d'une manière très-grave au 8 octobre. On réduit le pain à 300 grammes, mais la viande de cheval est portée à 700 grammes.

REVUE FINANCIERE

La Bourse a été aussi calme cette semaine qu'elle avait été agitée pendant la précédente; des réalisations suivies ont produit une assez forte réaction sur les hauts cours du commencement. En clôture seulement il y a eu un peu de reprise.

Les préoccupations politiques sont toujours à l'ordre du jour, et c'est un peu à leurs incertitudes qu'il faut attribuer la faiblesse des cours.

On commence à se préoccuper vivement de l'accroissement constant et rapide de la circulation de la Banque de France. Le chiffre de cette circulation s'élève actuellement à 2,970 millions, c'est-à-dire à environ 500 millions de plus que l'année dernière. La réserve des billets ne s'élève donc qu'à 230 millions de francs, la limite légale étant 3,200 millions, et nous entrons dans la période des plus grands besoins du commerce. De quelle manière la difficulté pourra-t-elle être surmontée? Par une extension de la limite maximum légale ou par l'élévation de l'escompte, ou bien encore par de moins grandes facilités dans l'escompte des bordereaux.

Le marché monétaire à Londres semble complètement rassuré vis-à-vis de la crise américaine; quelques rentrées importantes à la Banque d'Angleterre avaient rendu l'escompte facile à 4 1/2 0/0, mais les dernières nouvelles indiquent un mauvais bilan et un certain resserrement d'argent.

La crise allemande redouble d'intensité et continue à exercer une influence défavorable sur notre coté; l'Autriche, qui jusqu'ici avait été relativement peu atteinte par les ventes de Berlin et de Vienne, s'est fortement affaiblie, et nous avons vu les cours les plus bas qui aient été cotés depuis longtemps.

Le Londres est plus ferme à 25 35.

L'or est très recherché; après l'avoir payé

un moment jusqu'à 6 fr., on le demande à 5 fr. Les écus se cotent 1 fr. (Circulaire du Crédit Lyonnais.)

BULLETIN COMMERCIAL

Paris, 11 octobre. Les transactions n'ont aucune activité; les blés ne donnent lieu qu'à très-peu d'affaires; les provisions étrangères sont tenues de 39 25 à 39 les 100 kilos sur wagon, au Havre; blés roux anglais, 38 50; les seigles, les orges et les avoines restent sans changement.

La spéculation les blés sont très-calmes et plutôt offerts que demandés à la cote. Courant, 38; novembre-décembre, 38 25; 4 premiers, 38; 4 de novembre, 38 les 100 kilos.

Les farines sont faibles: 8 marques, disponible et courant, 87 50; 2 prochains, 89 fr.; 4 mois de novembre, 85 75; 4 premiers, 85 fr.

Sayettes, disponible et courant, 83 50; 2 prochains et 4 de novembre, 83 75; 4 premiers, 83 50.

Les huiles de colza sont très-calmes et offertes: Disponible et courant, 86 75; prochain, 87 fr.; décembre, 87 25; 4 premiers, 88 fr.; 4 d'été, 90 50; 4 derniers, 92 25.

Les huiles de lin fléchissant: Disponible, 89 fr.; courant, 89 50; prochain, décembre et 4 premiers, 87 50.

Les esprits 3/6 nord fin sont fermes: Disponible et courant, 73 50; novembre et décembre, 72 50 à 73 fr.; 4 premiers, 72 50; 4 mois claudes, 72 fr.

Marseille, 11 octobre. Blés. — Marché calme. Tendances faibles. Prix sans changement. Espagne blanc disponible, 140 kilos, 35 50. Danube disponible, 126/121, 37.

Polono disponible, 128/123, 43 50. Danube à livrer, 128/123, 39.

Enos à livrer, 126/121, 37 50 les 160 litres. Farines oléag. neuves. — Camées. On a vendu 1,500 quintaux sésames Levant à 58 50 les 160 kilos.

Laines. — Faibles. On a traité une quarantaine de balles Tunis à 185, 110 balles Alger débris à 120 et 600 balles à prix divers.

Bordeaux, 11 octobre. Cafés. — 1,200 sacs Santos à 132, 600 sacs Capitanía à 118, 300 sacs Guayra non gragé à 125, 410 sacs Wyard à 135, 100 sacs Malabar à 126 les 50 kilos. Cacaos. — 400 sacs Guayaquil à 71 les 50 kilos. Indigo. — 15 sacs Caraque à prix restés secrets. Peaux. — 21 balles Buenos-Ayres à 152 50 les 100 kilos.

Havre, 11 octobre. Cotons. — Bonne demande, prix en hausse. On a vendu 1,900 balles, payées 117 50 pour très-ordinaire Louisiana, 116 fr. pour dito sur octobre, 112 50 pour dito sur décembre, 109 fr. pour dito sur janvier-mars, les 50 kilos.

Liverpool, 11 octobre. Cotons. — Ouverture du marché. Ventes probables d'aujourd'hui, 12,000 balles. Marché plus calme. Importations, 5,000 balles.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Saint-Etienne, 11 octobre.

Table with columns: SORTES, FRANCS, ITALIE, ANGLETERRE, CHINE, JAPON, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses, etc.

Table with columns: PAYS, SOIES, POIDS, etc. Rows include France, Italie, Angleterre, Chine, Japon, etc.

Table with columns: VALEURS, 11 octobre. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Ballots pesés.

Table with columns: VALEURS, 11 octobre. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Ballots pesés.

Table with columns: VALEURS, 11 octobre. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Ballots pesés.

Table with columns: VALEURS, 11 octobre. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Ballots pesés.

Table with columns: VALEURS, 11 octobre. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Ballots pesés.

PALAIS DE L'ALCAZAR. Cirque S. Friani et G. Pierantoni. — Répétition tous les soirs à 8 heures.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES du 12 octobre. PAR J.-E. PASSE, DE LA MAISON GAFFIER ET DARLOU, Opérateurs, 12, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Table with columns: THERMOMÈTRE, BAROMÈTRE. Rows include minima, maxima, etc.

OBLIGATIONS DE LA VILLE DE PARIS (1869) Tirage du 15 octobre. — 250,000 fr. de lots.

DENTISTES AMÉRICAINS 32, rue de Lyon, 32. DOCTEUR MOURGUE dentiste 15, rue de Lyon, 15.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me SUC, avoué à Lyon, place des Cordeliers, 12.

Erratum. Dans l'insertion de l'extrait de l'acte de société brevet, B. Brand et Cie, faite dans le journal du onze octobre, il faut cent soixante-trois, au lieu de la société commencera, le premier juin mil huit cent septante-quatre, et finira le vingt-trois juin mil huit cent quatre-vingt-sept.

Etude de Me Laurent PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constantine, 10.

VENTE en un seul lot, en l'étude et par le ministère de Me Constant Monnet, notaire à Bourg-de-Péage (Drôme).

DEUX FABRIQUES DE SOIE établies dans une vaste maison et dans un corps de bâtiments contigus, dont dépendent une cour, un hangar, etc.

Le tout situé à Romans (Drôme), faubourg Clément, et dans le clos de murs, dans lequel se trouve une maisonnette, également située à Romans, quartier de la Martinette, porte de Clément.

MALADIES de l'estomac, appauvrissement du sang, épuisement par le VIN de QUINQUA, de viande et les pilules ferrugineuses. Ph. DENAUX, 52, rue de la Charité, Lyon. Envoi franco.

MIGRAINE Le meilleur et le moins cher des remèdes, contre la MIGRAINE, est certainement la Poudre de GUILLET. — 2 fr. la boîte de 10 doses. Dépôt dans les bonnes pharmacies; et à Lyon, chez Simon, place Lévis.

TARNAVASSI, brocheur, rue Ferrandière, 6.

GRANDS MAGASINS A LA VILLE DE LYON INAUGURATION 20 OCTOBRE d'une nouvelle galerie spécialement affectée aux TAPIS DANS TOUS LES GENRES ET DANS TOUS LES PRIX Pour prouver aux acheteurs qu'il n'existe nulle part, dans le monde entier, un Comptoir aussi colossal que notre Comptoir des TAPIS et ÉTOFFES D'AMEUBLEMENT UNE EXPOSITION SPÉCIALE sera organisée le Dimanche 20 Octobre 1873 dans toutes les galeries. Nous pouvons garantir aux Lyonnais qu'ils n'auront jamais été à même de voir une semblable agglomération de TAPIS ET D'ÉTOFFES POUR MEUBLES

Le samedi 1^{er} novembre 1873, à midi

Vente publique et licitation devant M^e MOUTIN, notaire à Montferri (Isère), d'un joli DOMAINE formant un clos régulier ayant la vue et à proximité du beau Lac de Paladru (Isère) superficie 24 hectares et demi. Produit annuel supérieur à 2,900 fr. Mise à prix: 50,000 fr.

CHATEAU A VENDRE PARC ET VASTES DÉPENDANCES terres, prés, bois et vignes, viron. Pays sain, giboy ux et accidenté, à deux heures et demie de Lyon par le chemin de fer. Magnifique et très beaux et de la ligne actuelle de Saint-Etienne. A 3 0/0 net du revenu. Baux authentiques. R^{en} des intermédiaires. S'adresser à M. NOUËT, rue Saint-Joseph, 16, ou au concierge.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE PAQUEBOTS A VAPEUR POUR L'ALGERIE ET LE LANGUEDOC

TRANSPORT DES PASSAGERS ET MARCHANDISES À PRIX RÉDUITS. Départs directs de Marseille pour: Oran, par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger. Alger, Bougie, Djidjelli, Sora et Bône (sans transbordement), tous les jeudis. Philippeville et Bône, tous les vendredis. Mostaganem, Arzew et Oran, toutes les deux semaines, le samedi. Cette, 3 départs par semaine.

MAISON DE LA CHARITÉ, 31, boulevard Bonne-Nouvelle. Paris, chez M. Lagrange père, 31, boulevard Bonne-Nouvelle.

BOURSE DE PARIS — Samedi 11 octobre (de midi à 5 h. 1/2). Table with columns: RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME, OBLIGATIONS, etc.

COURS OFFICIEL DES SOIES DU 11 OCTOBRE 1873

Table with columns: ORGANSINS, TRAMES, GRÈGES. Rows include France, Italie, Chine, Japon, etc.

DÉPARTS DES TRAINS

Table with columns: Ligne de Lyon à Paris, Ligne de Lyon à Marseille, Ligne de Lyon à Grenoble, Ligne de Lyon à St-Etienne, Ligne de Lyon à Genève, Ligne de Bourg par les Bouches.

Vu par nous maire du deuxième arrondissement de Lyon, pour la légalisation de la signature ci-contre.

Signature: Couratier